

# ASNELLES – REGLEMENT CONCOURS PHOTOS 2025

L'association Loisirs Activité Culture Asnelles organise un concours photos ouvert à tous les photographes amateurs à l'exclusion des membres du jury.

## 1- THEME DU CONCOURS « Asnelles aux 4 saisons»

## 2- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique.

La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

## 3- DUREE DU CONCOURS

Le concours est ouvert du **1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2025**, dernier délai pour remettre les clichés.

Remise des prix **fin mai** pour une exposition sur la digue d'Asnelles début juin.

## 4- MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter 3 photographies maximum sur papier photo brillant ou mat, au format 13x18, en couleur ou en noir et blanc.

Les photos ne doivent pas faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel photos.

Les tirages devront être numérotés de 1 à 3 en fonction du nombre présenté au concours.

Au verso de chaque photo, il faudra indiquer le titre ainsi que le lieu de la prise de vue **sans le nom du participant**.

Les clichés seront déposés ou envoyés chez François Godmet président de l'association LACA, accompagnés du bulletin de participation, dans une enveloppe sur laquelle figureront les nom, adresse et numéro de téléphone du participant.

Chaque participant devra, si ses photos sont retenues par le jury, fournir le fichier original format JPG d'une résolution suffisante pour permettre son agrandissement (100 cm x 70 cm environ) en vue de son exposition sur la digue d'Asnelles.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent, être titulaires des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de présentation au public des dites photos.

Ils consentent à ce titre, à ce que leurs photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de l'association LACA et de la commune d'Asnelles.

Ils déclarent et garantissent également, avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas, être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

## 5- JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Un jury sera constitué pour sélectionner les photographies sous la présidence de M. Stéphane Marie photographe professionnel à Asnelles et 6 membres.

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats, présentées de façon anonyme.

Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photographies. Seules les personnes chargées de réceptionner les œuvres pourront connaître les noms des auteurs des clichés.

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

- Pertinence du sujet,
- Originalité,
- Technique et intérêt artistique.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'un dossier s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toutes sortes, sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient une atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

La décision du jury sera irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

## 6- PRIX ET RECOMPENSES

10 œuvres seront sélectionnées.

La première œuvre sera dotée d'un repas gastronomique pour deux personnes, les 9 autres œuvres sélectionnées seront dotées d'un lot.

**L.A.C.A. François GODMET - 9 Rue Théodore Labbey 14960 Asnelles**

**Bonne chance à tous et... à vos appareils.**